

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté n° 37****portant permission de voirie et réglementation circulation*****Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 24 mars 2023 formulée par GRACCHUS LABORATOIRE ROUTIER sis à Portet-sur-Garonne (31), représenté par M. Philippe LASSUS, souhaitant réaliser des travaux de carottage de chaussée pour le compte du Conseil Départemental du Lot, sur l'Avenue de Villefranche (RD 911) depuis l'intersection avec la Rue de Cajarc jusqu'à l'intersection avec la Rue du Foirail ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1.** : A compter du 10/04/2023 et dans un délai maximal de 30 jours, GRACCHUS LABORATOIRE ROUTIER est autorisé à effectuer les travaux sus-nommés avec emprise sur la chaussée.

Pour la bonne exécution des travaux, aux abords du chantier, la circulation sera régulée manuellement sur demi-chaussée.

**Article 2.** La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le pétitionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3.** : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire. La chaussée sera remise en parfait état.

**Article 4.** : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5.** : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 28 mars 2023.

Affiché le 28/03/2023

Publication au registre le 28/03/2023

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Limogne-en-Quercy is placed over a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRE DE LIMOGNE-EN-QUERCY' and the year '2017'.

Jean-Claude VIALETTE